



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **07-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 7 février 2007**

Le sept février deux mille sept, à dix huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 26 janvier 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 16

Présents : F.ARNEODO, M. BAFFERT, P.BELLOC, Y.BOULARD, M. BROUZET(2), J.CARRIER, L.DUCLOT, G.EYBERT-GUILLON, J.GAUTHIER, G.JULLIEN, J.MERLE, P.MOLINARO, M.REPELLIN,D.ROUX (2)

Absents excusés : J.CHAPUIS, C.COIGNÉ, A.MATRAIRE, MA. SUCHEL

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : F.ARNEODO

Rappel du quorum : 9

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

Présentation du budget primitif 2007 du SIVOM – Vote.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 07-07

Le Président présente au Comité, le budget primitif 2007 du SIVOM, qui se résume brièvement de la façon suivante :

Le Syndicat propose :

- un budget principal voté par chapitre avec une présentation fonctionnelle.

Les fonctions présentées dans le budget principal sont réparties ainsi :

Compétences	Fonctions
<ul style="list-style-type: none">• Administration générale• Etablissements sportifs liés aux activités scolaires	: 020 Services Généraux : 23 Lycées 22 Collèges 411 Autres gymnases : 412 Gymnase A. Bergès
<ul style="list-style-type: none">• Insertion - Emploi• Prévention de la délinquance	: 524 Insertion- Emploi 101 prévention de la délinquance

Chaque article est « éclaté » par fonction, ce qui permet en outre, l'analyse et le calcul des contributions communales.

BUDGET PRINCIPAL -

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3076 151 €

Dépenses

022- Dépenses imprévues	4949 €
011 - Charges à caractère général	300 000 €
012 - Charges de frais de personnel et frais assimilés	727 000 €
65 - Charges de gestion courante	175 000 €
66 - Charges financières	137 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	76 421 €
023- Virement à la section d'investissement	1 656 151 €

TOTAL

3 076 151 €

Recettes

002 - Report de fonctionnement	1 041 151 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 933 000 €
75 – Produits de gestion courante	57 000 €
013- Atténuation de charges	45 000 €
TOTAL	3076 151 €

En Section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 6 417 580 €

Dépenses

001 Déficit reporté	511 652,32 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	306 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	623 838,68 € dont 15 220,9€ RAR
21 - Immobilisations corporelles	329 300,00 € dont restes à réaliser 278,67 €
23 - Immobilisations en cours	4 646 789,00 € dont 6128,18 € RAR
TOTAL	6 417 580 €

Recettes

10 - Dotations, fonds divers	39000,00 €
1068 - Réserves	533000,00 €
13 - Subvention	500 000,00 €
16 - Emprunt	3 313 008,00 €
21- Cessions	300 000,00 €
28 - Amortissement des immobilisations	72 000,00 €
481- Charges à répartir sur plusieurs exercices	4421,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	1 656 151,00 €
TOTAL	6 417 580 €

En récapitulation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL Section
Dépenses	3076141		D002/	3076141
Recettes	2035000		R002 /1 041151	3076141

SECTION D'INVESTIS SEMENT	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation	CUMUL Section
Dépenses	5 884 964,31	20 963,37 €	D001 511652,32 €		6 417 580€
Recettes	5 884 580		R001	533000 €	6 417 580 €

TOTAUX	
BUDGET	DOTATIONS DES COMUNES
9 493 721	1 720 120

Les annuités d'emprunt représentent environ 18 % des contributions des communes.

Les contributions des communes au budget du SIVOM augmentent de 3,5 % en moyenne.

Cette augmentation est diversement répartie dans les communes en fonction de l'utilisation du complexe sportif A.Bergès et de la participation sur la thématique Prévention de la sécurité. Le coût de fonctionnement du complexe étant calculé proportionnellement d'une part au nombre d'élèves du lycée et d'autre part au temps d'utilisation par les clubs sportifs.

Le Président demande au Comité de voter le présent budget.

Le Comité Syndical, après délibération

↳ approuve le budget primitif 2007 du S.I.R.D., ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2006.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 8 février 2007

Le Président,

Marcel REPELLIN

